



MEDIATHEQUE
MEDIATHEK
valais sion wallis

Archives cantonales

Conférence « Valais en recherches » « Les relations entre l'Église et l'État en Valais (1880-1939) »

par Pierre-Olivier Gross, historien

«Il n'est aucun canton suisse où le pouvoir civil soit aussi étranger aux affaires ecclésiastiques»

L'historiographie valaisanne s'est construite autour de l'idée que la classe politique du canton a toujours entretenu des liens très étroits avec le clergé. Ainsi, il semble évident que, suite à la convention de 1880 qui règle, a priori définitivement, le problème des décrets de 1848 spoliant les biens ecclésiastiques, une entente cordiale s'est instaurée entre les pouvoirs civil et religieux, les deux œuvrant pour ainsi dire main dans la main.

Ce travail de mémoire a permis de nuancer quelque peu cette vision idyllique des rapports Église-État en Valais. L'accord de 1880, obtenu dans la douleur par les deux parties, est le fruit de nombreux compromis, qui laissent de côté nombre de questions litigieuses, au premier rang desquelles celles du mode de nomination de l'Évêque de Sion et de la participation du clergé à la vie politique du canton. Par conséquent, la normalisation des rapports entre l'Église et l'autorité politique valaisannes, pour autant qu'elle existe réellement, se joue encore bien des années après la date de la convention. Au cœur des controverses se trouve toujours le problème essentiel du partage du pouvoir, exacerbé par le caractère universel, et donc étranger, de l'Église catholique romaine.

D'autre part, quelques mots méritent d'être dits au sujet de la perception qu'ont les élites valaisannes de l'époque de leur rapport avec l'Église. La citation ci-dessus, tirée d'une fameuse lettre du Conseil d'État écrite en 1900, montre que leur opinion va à l'encontre des idées reçues. Une fois encore, ce fait doit être nuancé par une prise en compte plus large des sources à disposition, qui permettent de distinguer des différences notables dans les termes utilisés pour décrire ces rapports, notamment en fonction de l'interlocuteur auquel le Conseil d'État s'adresse.

En somme, les relations entre l'Église et l'État, bien loin d'être figées, connaissent une phase particulièrement dynamique au cours de la période étudiée.

Judi 23 septembre 2010, 18h15-19h30
Médiathèque Valais-Sion
Pratifori 18, 2^e étage du libre-accès

